

Conseil national de la coopération

Secrétariat

Rapport d'activité 2020

I. Nombre de réunions du CNC

- Assemblée générale : 1
- Bureau : 3
- Commission « Législation » : 4
- Commission « Communication » : 7

II. Activités réalisées

- 18/02/2020 : réunion au cabinet de la Ministre Muylle portant sur l'avant-projet de loi « portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'entreprise sociale et de l'entreprise agricole » (suite à l'avis du CNC du 22/11/2019)
- 17/09/2020 : organisation d'un séminaire ayant pour thème la présentation du Kenniscentrum voor Coöperatief Ondernemen » de la KU Leuven (présenté par Frédéric Dufays et Hannes Hollebecq)
- 2020 : établissement d'un formulaire de demande de label et réalisation d'un symbole graphique (logo) en vue de l'utilisation d'un label CNC pour les activités organisées par les membres du CNC
- 2020 : approbation de 8 demandes d'utilisation du label CNC pour des activités organisées par des membres du CNC
- 2020 : rédaction et diffusion de 4 Newsletters

III. Principaux points de discussion abordés

- Réflexion quant à la modernisation des conditions d'agrément déterminées par l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives
- Réflexion quant à l'établissement d'un modèle de rapport spécial devant être établi par les sociétés coopératives agréées (forme, contenu et finalité)
- Décision de scinder la discussion concernant, d'une part, les conditions d'agrément comme société coopérative et, d'autre part, les conditions d'agrément comme entreprise sociale
- Impact du Code des sociétés et des associations (CSA) sur les sociétés coopératives (agréées) et sur le CNC
- Stratégie du CNC (visibilité et rôle du CNC, promotion de l'agrément, etc)
- Procédure d'agrément de nouveaux groupements de sociétés coopératives agréées

IV. Activités à venir

- Demande de rencontre avec le Ministre Dermagne en vue de présenter le CNC ainsi que le plan stratégique et le plan de communication adopté par le CNC en 2019
- Poursuite des travaux relatifs à la modernisation des conditions d'agrément et à l'établissement d'un modèle de rapport spécial. Dans ce cadre, consultation de l'ensemble des sociétés coopératives agréées
- Renouvellement des mandats des membres de l'assemblée générale du CNC (avril 2021) et du bureau du CNC (octobre 2021)
- Suivi de l'avancement de l'avant-projet de loi « portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'entreprise sociale et de l'entreprise agricole »
- Rédaction et diffusion de Newsletters du CNC (idéalement 4 publications / an), avec une attention particulière pour :
 - une orientation privilégiant davantage les intermédiaires
 - une rubrique technique plus étendue
 - une plus grande visualisation de la rubrique « portrait »

- Organisation de deux débats au début de l'année 2021 :
 - 28/01/2021 : débat entre des représentants des REScoops et des Fincoops
 - 25/03/2021 : débat entre Beescoop et Färm
- Promotion de la procédure permettant aux membres du CNC d'utiliser le label du CNC dans le cadre de leurs activités respectives
- Organisation de l'évènement annuel du CNC à la fin de l'année 2021 (si les conditions sanitaires le permettront)

V. Statistiques

Nombre de sociétés coopératives qui ont été agréées en 2020 : 20 (liste en annexe)